

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
MINISTERE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

D E C R E T

ANNEE 1961 - N° 391 /PR/MFPT-DP.

SOMMAIRE

Engagement.-

CONSEIL DES MINISTRES  
SECRETARIAT GENERAL  
4 Decembre 1961  
Article No. 1784 SGCM

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

V

VU la constitution de la République du Dahomey;  
VU le décret 111/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;  
VU le relevé n°47/SGCM des décisions administratives (séance du 27 Septembre 1961, page 3);  
VU les nécessités de service,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- MM. KAKPO Séraphin et KUASSI Honoré,

ORIGINAL	I	demeurant à Cotonou, sont engagés en qualité de Contrôleur des Prix et Stocks, à salaire mensuel de 25.000 francs et mis à la disposition du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme, à Cotonou.
JORD	I	
PR	15	
MFPT	I	
MCET	I	
FP	I	<u>ARTICLE 2.-</u> Le salaire des intéressés est imputable sur le chapitre 307-03, article I du budget national, exercice 1961.
DP	2	
SF	5	
CF	I	
DI	I	<u>ARTICLE 3.-</u> Le présent décret qui aura effet, pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-
Trésor	I	
Intéressés	3	

VU :  
Le Ministre de la Fonction  
Publique et du Travail,

PORTO-NOVO, le 5 DECEMBRE 1961

VU :  
P. Le Ministre des Finances et  
du Budget,  
LE DIRECTEUR DE CABINET,

H. MAGA.-

M. MOUDACHIROU

VU :  
Le Ministre du Commerce de  
l'Economie et du Tourisme,

Dabonou  
M. MOUDACHIROU